

Redevances et droits - Tarifs applicables à compter du 1er septembre 2020

A- Réduction de tarifs en fonction des ressources

Prestations concernées

La réduction s'applique aux résidents de Mont-Saint-Aignan utilisateurs des services "Accueil de loisirs périscolaire", "Accueil de loisirs extra scolaire", "Activités 12-17 ans" (sauf pour la souscription du Passeport Jeune), "Restauration Municipale" (hors enseignants), et "Ateliers artistiques", ainsi qu'aux utilisateurs scolarisés sur le territoire pour les "Activités 12-17 ans".

Mode de calcul

1/12ème (ressources annuelles avant abattement fiscaux + prestations familiales)

$$QF = \frac{\text{---}}{\text{Nombre de parts}}$$

(Prise en compte du salaire des 3 derniers mois, extrapolé sur un an, en cas de changement notable)

Niveaux de réduction

Tranches de QF	Réduction
QF ≤ 546 €	75 %
546 € < QF ≤ 660 €	50 %
660 € < QF ≤ 766€	25 %
QF > 766 €	Plein tarif

B- Redevance des services à destination de la petite enfance

I- Petite Enfance

Modalités particulières d'application

La tarification des services de Petite Enfance (crèches collectives, multi-accueil...) est encadrée par la CAF. La Ville de Mont-Saint-Aignan applique cette tarification encadrée à l'ensemble de ses activités.

En crèche familiale, les assistantes maternelles qui souhaitent mettre les enfants dont elles ont la garde en halte-garderie bénéficient d'une heure gratuite par semaine et par enfant. Au-delà, elles paient le tarif réduit.

C - Redevance des services à destination de l'enfance

Tous accueils des loisirs à destination des 3-17 ans

	Résidents	Non-Résidents
Tarif dépassement – par heure de retard au-delà de l'horaire de fin de l'activité	30,00 €	30,00 €

(selon conditions fixées au règlement intérieur des accueils de loisirs)

I- Accueil de loisirs Périscolaire

Modalités particulières d'application

Les enfants scolarisés en classe ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) bénéficient, pour les accueils périscolaires, des mêmes tarifs que ceux des résidents.

Activité	Résidents		Non-Résidents	
	Tarif de base	Tarif majoré	Tarif de base	Tarif majoré
<i>Application du règlement intérieur</i>				
Créneau du matin	2,86 €	3,74 €	3,74 €	4,99 €
Créneau « Espace Détente »	0,83 €	1,09 €	1,09 €	1,45 €
Créneau du soir et « parcours découverte »	3,27 €	4,31 €	4,31 €	5,71 €
Mercredi	12,61 €	16,36 €	16,82 €	21,80 €
Mercredi demie-journée	6,33 €	8,22 €	8,41 €	10,92 €

Modalités particulières d'application

La Pouponnière du Belvédère bénéficie d'une réduction de 25% sur les frais des activités périscolaires.

II- Restauration Municipale

	Résidents		Non-Résidents	
	Tarif de base	Tarif majoré	Tarif de base	Tarif majoré
Repas élève	3,84 €	5,09 €	3,84 €	5,09 €
Repas enseignant et assimilés	5,14 €	6,68 €	5,14 €	6,68 €

Modalités particulières d'application

La Pouponnière du Belvédère bénéficie d'une réduction de 25% sur les frais de restauration scolaire.

III- Activités à destination des 3-12 ans**A/Accueil de loisirs extra scolaire 3-12 ans - Vacances scolaires**

Tarifs de base	Résidents	Non-Résidents		
Garderie du matin	1,14 €	1,34 €		
Tarifs journée	12,61 €	16,82 €		
Tarifs demi-journée	6,33 €	8,41 €		
Nuitée d'hébergement sur site (séjours accessoires)	6,13 €	8,00 €		
Nuitée d'hébergement extérieure (séjours accessoires)	13,60 €	17,66 €		

Tarifs majorés

Application du règlement intérieur

	Résidents	Non-Résidents
Tarifs journée	16,36 €	21,80 €
Tarifs demi-journée	8,22 €	10,92 €

Modalités particulières d'application

La Pouponnière du Belvédère bénéficie d'une réduction de 25% sur les frais d'accueil de loisirs extra scolaire.

B/Séjours 6-12 ans - Vacances scolaires

Tarifs de base	Résidents	Non-Résidents
Séjour vacances	26,22 €	34,06 €

Utilisation des "Bons CAF"

coût du séjour - réduction liée au quotient familial = coût net du séjour

coût net du séjour - bons CAF = reste à payer - tickets temps libre

(dans la limite du reste à payer qui ne doit jamais être négatif)

IV- Activités à destination des 12 - 17 ans**A/Animations "passeport jeunes MSA"**

Animations réservées aux résidents de la Commune ou aux élèves scolarisés sur le territoire

	Résidents <i>ou scolarisés sur la commune</i>
Passeport jeunes MSA	10,00 €

Modalités particulières d'application

La détention du "passeport jeunes MSA" est obligatoire pour l'inscription à toutes les activités de la catégorie "Activités à destination des 12-17 ans".

Animations (après-midi, soirées, journées, week-ends) et séjours courts	Résidents ou scolarisés sur la commune			
Droit de niveau 1 (cf "Tarification des animations")	1,04 €			
Droit de niveau 2 (cf "Tarification des animations")	2,07 €			
Droit de niveau 3 (cf "Tarification des animations")	3,11 €			
Droit de niveau 4 (cf "Tarification des animations")	4,16 €			
Droit de niveau 5 (cf "Tarification des animations")	5,25 €			
Nuitée d'hébergement à Mont-Saint-Aignan	6,13 €			
Nuitée d'hébergement hors Mont-Saint-Aignan	13,60 €			

Tarification des animations

Les frais de transports, le matériel pédagogique, la rémunération des agents ainsi que le cas échéant les repas sont déjà compris dans le "passeport jeunes" et ne donnent donc pas lieu à facturation complémentaire.

S'y ajoutent le cas échéant :

1/ Les coûts liés aux droits d'entrée éventuels font l'objet d'une facturation par niveau :

- Niveau 1 : Droit d'entrée supérieur à 1 € et inférieur ou égal à 4 € ;
- Niveau 2 : Droit d'entrée supérieur à 4 € et inférieur ou égal à 8 € ;
- Niveau 3 : Droit d'entrée supérieur à 8 € et inférieur ou égal à 12 € ;
- Niveau 4 : Droit d'entrée supérieur à 12 € et inférieur ou égal à 16 € ;
- Niveau 5 : Droit d'entrée supérieur à 16 €.

2/ Les coûts d'hébergement, sur la base des tarifs "nuitée d'hébergement".

B/Séjours 12-17 ans

Tarifs de base/jour	Résidents	Non-Résidents
Séjour vacances	31,46 €	41,95 €
Séjour vacances - titulaires Passeport Jeunes	30,42 €	40,90 €
Séjour Vacances hiver	52,44 €	68,18 €
Séjour Vacances hiver - titulaires Passeport Jeunes	51,40 €	67,13 €

Utilisation des "Bons CAF"

Même règle que pour les séjours "6-12 ans"

D - Redevance des services culturels

I- Cinéma L'Ariel

Accès au cinéma

Tarif plein	6,50 €
Tarif réduit	3,50 €
« Ecole et Cinéma »	2,25 €
Carnet 5 entrées	26,00 €

Modalités particulières d'application

Le tarif réduit est applicable aux moins de 26 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux élèves des ateliers municipaux et groupes constitués. Les carnets de cinéma sont valables un an à compter de leur date d'achat.

Affiches et photos

Affiches neuves

Affiche 120 cm X 160 cm	10,39 €
Affiche 60 cm X 80 cm	5,19 €

Affiches déclassées (stock ancien ou dégradé)

Affiche 120 cm X 160 cm	5,19 €
Affiche pantalon	3,11 €
Affiche 60 cm X 80 cm	3,11 €
Photographies grand format	2,07 €

II- Spectacles

Programmation EMS

Plein tarif - Entrée individuelle	15,00 €
Tarif réduit - Entrée individuelle	10,00 €
Jeune Public - Entrée individuelle	5,00 €
Abonnement	150,00 €

Modalités particulières d'application

Le tarif réduit est applicable aux moins de 18 ans, aux étudiants et aux demandeurs d'emploi, aux élèves des ateliers municipaux et groupes constitués. Des abonnements sont proposés et couvrent les spectacles sur la période allant du 01/09/2020 au 31/08/2021.

III- Ateliers artistiques

Ateliers musicaux	Résidents	Non-Résidents
Éveil musical	143,14 €	214,32 €
1er cycle instrument / - 18 ans	195,32 €	286,59 €
1er cycle instrument - solfège / - 18 ans	243,60 €	374,12 €
2ème cycle instrument - solfège / - 18 ans	407,77 €	625,20 €
Instruments / Adultes	407,77 €	625,20 €

Ateliers Arts Plastiques	Résidents	Non-Résidents
Moins de 18 ans	187,84 €	256,52 €
Adultes	266,03 €	294,38 €

Stages 94,70 € 123,51 €

<u>Ateliers Théâtres</u>	<u>Résidents</u>	<u>Non-Résidents</u>		
Moins de 18 ans	116,83 €	146,25 €		
Adultes	228,80 €	267,75 €		
<u>Ateliers Terre</u>	<u>Résidents</u>	<u>Non-Résidents</u>		
Moins de 18 ans	157,93 €	229,59 €		
Adultes	254,82 €	286,59 €		
<u>Ateliers Danse contemporaine</u>	<u>Résidents</u>	<u>Non-Résidents</u>		
Moins de 18 ans	116,83 €	146,25 €		

Modalités particulières d'application

- Pour les résidents uniquement, un tarif dégressif est appliqué selon le nombre de personnes d'une même famille inscrites dans le même atelier : -10 % pour 2 personnes ; -20 % pour 3 ; -30 % à partir de 4.
- L'inscription en cours d'année est possible
- L'année commencée est due dans son intégralité, sauf cas de déménagement ou de maladie sur présentation d'un justificatif.
- Les paiements en 3 échéances sont acceptés, et s'effectuent aux mois d'octobre, janvier et mars de l'année scolaire.